

Art. 1 – Organisation

A. Les Championnats de France individuels sont organisés en 2 phases :

✓ Phase régionale : les 23 et 24 janvier 2027

✓ Phase nationale : les 24 et 25 avril 2027

B. La participation à la phase régionale est obligatoire pour une éventuelle qualification à la phase nationale.

Les 10 finalistes hommes et les 10 finalistes dames du **Championnat de France 2026** sont exempté(e)s de la phase régionale et directement qualifié(e)s pour la phase nationale.

Les joueurs et joueuses exemptés de la phase régionale peuvent s'inscrire et participer à la phase 1. Leurs participations ne pourront pas être comptabilisées pour le calcul des quotas. Ils pourront prétendre seulement au podium.

Sont exemptés :

Classement Finales - Dames

Pos.	Nom
1	HUGON Gwenaëlle
2	PERRIER Julie
3	GORON Cécilia
4	LEGER Bérénice
5	COURTIN Héloïse
6	CLEMENT Manon
7	LOPES D'ANDRADE Alexandra
8	CROUZAT Anaïs
9	JOLY Pauline
10	JEANNE-DELAFOSSÉ Célia

Classement Finales - Hommes

Pos.	Nom
1	MOUVEROUX Gaëtan
2	RIUS Gregory
3	COOLEN Loick Alix
4	LANOS Thibaut
5	SAULNIER Valentin
6	LEFEVRE Jonathan
7	BOILLOT Ethan
8	DEROO Quentin
9	DURIVAUT Raphael
10	BILLAUT Yoni

Les inscriptions des têtes de série seront validées par les clubs, lesquels procèderont au paiement de l'engagement (17€) auprès de leur Ligue régionale.

Les Ligues régionales concernées en informeront la CSNB au plus tard le **12/01/2027** à minuit.

C. Jusqu'à la demi-finale nationale, les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article 22.1 du règlement sportif.

D. Dans chacune des phases (régionale et nationale), le décalage de pistes à la fin de la première série s'effectue de la manière suivante :

✓ Les pistes paires de la 1^{ère} série se décalent vers la droite de la deuxième à la dernière série.

✓ Les pistes impaires de la 1^{ère} série se décalent vers la gauche de la deuxième à la dernière série.

Art.2 – Les participants

- A. La compétition est ouverte à tous les joueurs licenciés FFBSQ.
- B. Un licencié ne peut s'inscrire que dans une SEULE des 3 compétitions individuelles citées ci-après : Championnat fédéral honneur, Championnat fédéral excellence, Championnat de France.

Art. 3 – Phase régionale

- A. Chaque participant(e) effectue 8 lignes en 4 séries de 2 lignes, consécutives ou non. Le décalage est déterminé par l'art.1-D.
- B. A l'issue des 8 lignes, qualification des finalistes dans l'ordre du classement. Le nombre des finalistes est au minima le plus grand des nombres suivants :
 - ✓ 40% (arrondi à l'entier supérieur) des participants
 - ✓ 200% des qualifiés pour la phase nationale
 - ✓ 8 Hommes et 4 Dames

Les finalistes effectuent 3 séries consécutives de 2 lignes (ou 2 séries de 3 lignes au choix de l'organisateur) avec changement de pistes entre les séries. Le décalage est déterminé par l'Art.1-D.

- C. A l'issue des 14 lignes, le titre de Champion(ne) régional(e) est décerné.
- D. La/le champion(ne) régional(e) est automatiquement qualifié(e) pour la phase nationale, ainsi que les suivants dans la limite des quotas déterminés par la CSNB. Ces quotas sont calculés au prorata des engagés à la phase régionale.
- E. La ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- F. Engagement à la compétition : **17.50 €** + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder **3,80 €** l'unité, à régler à la ligue (ou CSR).

Les quotas étant calculés sur le nombre d'inscrits, aucun engagement ne sera remboursé après leur diffusion, quel que soit le motif du désistement.

Art. 4 - Championnat de France

A. Lieu : **GRAND QUEVILLY**

B. Déroulement :

✓ **Qualifications** : **Le nombre de participants sera déterminé lors des calculs des quotas**

Chaque participant(e) effectue 8 lignes en 4 séries de 2. Le décalage est déterminé conformément à l'art.1-D.

✓ **Demi-finale** : les 32 meilleurs hommes et les 24 meilleures dames sont qualifié(e)s pour jouer 6 lignes en 3 séries de 2. Le décalage est déterminé conformément à l'art.1-D.

✓ **Les scores seront intégralement conservés**

- ✓ **Finale** : Les champions de France représentant la France au niveau international, seuls les joueurs et joueuses de nationalité française peuvent participer à la finale qui décerne ce titre (cf. art 5).

Les **10 meilleurs joueurs français et les 10 meilleures joueuses françaises** au classement de la demi-finale sont qualifié(e)s pour jouer une finale « Round Robin » (20 quilles de bonification par match gagné et 10 quilles en cas d'égalité).

✓ **Les scores seront intégralement conservés**

- ✓ En cas d'égalité, le départage se fait au nombre de bonifications ; en cas de nouvelle égalité à la confrontation directe

C. Titres décernés : Les titres de Champion et de Championne de FRANCE sont décernés à l'issue de la finale (total quilles des parties + bonifications).

D. Engagement : pas d'engagement. Les frais des parties sont pris en charge par la CSNB.

E. Les conditions de jeu sont définies par la Commission Technique de la CSNB.

F. Forfaits, repêchages, modifications :

- ✓ **Forfait** : Les participant(e)s qui déclarent forfait sont tenu(e)s de le faire savoir à leur ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement régional **jusqu'au 5 avril 2027 à minuit.**

Après cette date, la CSNB requalifie dans l'ordre des classements de la région du lieu de la finale nationale.

- ✓ **Modifications** : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifié(e)s en fonction du nombre de pistes disponibles ou du nombre de joueurs/joueuses d'outre-mer qualifié(e)s.

Art. 5 – Divers

Les Champions de FRANCE 2027 représenteront la France lors de la prochaine Coupe d'Europe Individuelle. En cas de forfait ou d'empêchement, la/le suivant(e) au classement sera repêché(e). Le repêchage ne pourra se faire que sur le classement des 10 finalistes.

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ces Championnats de France. La CSNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.